MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage
Ministère de la Justice - Département Immobilier de Rennes - DIR SG Grand Ouest

Objet du marché
Travaux relatifs à la remise en état structurelle, modernisation, mise en conformité SSI et installations électriques du parking du tribunal judiciaire de Rennes (35)

Lot				
N° :	2	:	CFO SSI	

Marché sur procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de septembre 2026 (mois zéro)

Date du marché
Numéro d'EJ du contrat
Montant TTC
Code CPV principal
45000000
Imputation

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte 15 pages et 2 annexes

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)
Monsieur Le Chef du département Immobilier de Rennes DIR SG Grand Ouest 20 rue du Puits Mauger - CS 60826 - 35108 RENNES Cedex 3

Ordonnateur
Monsieur Le Chef du département Immobilier de Rennes DIR SG Grand Ouest 20 rue du Puits Mauger - CS 60826 - 35108 RENNES Cedex 3

Comptable public assignataire
Le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :	
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

❑ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 4

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **n°2026_TVX_PK_CJ_RENNES** et des documents qui y sont mentionnés, notamment de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, afin de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage (article 12 du CCAP) ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

❑ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies. Ainsi qu'à réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles (article 12 du CCAP).

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement. Ainsi qu'à réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles (article 12 du CCAP).

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 150 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.
Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches

Les prestations définies au CCAP portent sur 4 lots de l'opération de travaux.

Evaluation des travaux

Les travaux du **lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons**, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors TVA **:**
- TVA au taux de ____ %, soit
- TVA au taux de ____ %, soit
- TVA au taux de ____ %, soit
- Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

❑ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.
Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

❑ **Entreprise unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

❑ **Groupement**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA
1	
2	
3	
4	
Total	

Les déclarations (article R2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation part de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer.

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, la durée de la période de préparation est de 1 mois

3-2. Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots part de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux. Il est fixé à 5,5 mois dont 1 mois de période de préparation.

Le délai d'exécution **propre au lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons** sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4-1 du CCAP.
L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux d'une tranche sera notifié à chaque entreprise titulaire d'un lot.

3-3. Délai(s) distinct(s)

Sans objet.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

❑ **Entreprise unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4-3 du CCAP.

❑ **Groupement**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Cotraitant 2

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Entreprise unique**

Le titulaire désigné ci-devant :

❑ déclare appartenir à la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) en application **des recommandations de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ; et à ce titre pouvoir bénéficier d'un taux de retenue de garantie plafonné à 3 % et d'un taux d'avance de 30 % ;**

A ce titre :

❑ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.
❑ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) en application des **recommandations de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ;**

A ce titre :

❑ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.
❑ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir
2	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir
3	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir
4	❑ Déclare appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises	❑ Déclare **ne pas** appartenir à la catégorie des PME en application des recommandations de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises
	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir	❑ refuse de la percevoir ❑ ne refuse pas de la percevoir

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHE

Fait en un seul original,

Signature du mandataire du groupement :

à : le :

Signature du Représentant du Maître d'ouvrage,
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à : le :

ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants
Répartition de la rémunération correspondante

1. **Détail des prestations :**

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2		
N°3		
N°4		

2. Répartition de la rémunération

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA %			
TVA %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° 2 TVA %			
TVA %			
N° 3 TVA %			
TVA %			
N° 4 TVA %			
TVA %			

Total autres cotraitants (II)			
Total du marché (I) + (II)			

ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
INFORMATIONS DEMARCHE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

N° et objet du lot : LOT 2 – CFO SSI.

Entreprise

RAPPEL – NOMBRE D'HEURES MINIMALES DEDIEES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR CETTE OPERATION :
LOT 2 : 105 HEURES

Le ministère de la justice s'est engagé dans une démarche visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle. Pour ce faire, il fait appel aux entreprises au travers de la passation de marchés publics.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion socioprofessionnelle, l'Etat s'appuie sur un dispositif d'accompagnement des entreprises mis en place par Atout clauses :

Les entreprises désireuses d'obtenir des informations peuvent ainsi prendre contact avec la facilitatrice des clauses sociales :

ATOUT Clauses pôle d'expertise en clauses sociales et marchés réservés du bassin de Rennes
Facilitatrice référente des clauses sociales
Céline KERZERHO
07 82 53 22 43 - 02 30 96 67 28
c.kerzerho@atoutclauses.fr

- DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des dispositions relatives à la clause d'insertion en faveur de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

- M'ENGAGE, si je suis déclaré attributaire, à réserver, dans l'exécution et sur la durée du marché, au minimum **315 heures d'insertion** à un public décrit à l'annexe au CCAP.
- M'ENGAGE à fournir, à la demande du Maître d'ouvrage, et dans le délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.
- M'ENGAGE pour assurer la mise en œuvre de la clause sociale, à appliquer, parmi les modalités proposées à l'article 12-3 du CCAP, le recours à

- M'ENGAGE, en cas de difficultés économiques avérées et dès leur survenance, à en informer le Pouvoir Adjudicateur par courrier avec accusé réception et/ou courriel.

A **Le**

Pour le titulaire (signature et cachet)